

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 325 24 juillet 1975  
Douzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 40 francs  
pour la fin 1975 : 20 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier  
Rudolf Berner  
Jean-Daniel Delley

325

Domaine public

## Les grands mots

*Face à la « crise » un grand mot : la mobilité, professionnelle ou purement géographique. Plus de postes vacants ici ? que les travailleurs émigrent donc là, où les offres d'emploi existent encore... Telle profession est-elle embouteillée ? alors des cours de recyclage s'imposent, qui orienteront les bras et les cerveaux disponibles vers des secteurs délaissés...*

*Et l'arithmétique élémentaire de venir au secours de telles propositions : les statistiques officielles faisant état, dans notre pays, à la fois d'environ 7500 chômeurs et de 3000 places à repourvoir, ce sont plus de 2000 personnes qui pourraient cesser de « pointer » tous les jours, moyennant quelque « mobilité » !*

*Il est certain que du point de vue économique, une plus grande « mobilité » des travailleurs garantit une utilisation plus efficace de la capacité de production, industrielle en tout cas. Un climat de tension sur le marché du travail donne fort à propos une dimension humanitaire à ce facteur de rentabilité bien connu (même si en temps « normal », une certaine mobilité signifie aussi pour les ouvriers des possibilités d'avancement professionnel). D'où une tentation permanente, au sein du patronat, de forcer sur la « crise » pour faciliter des réorganisations difficiles, voire impossibles, à entreprendre à froid, sans l'alibi de l'urgence.*

*Il faut bien admettre en effet que les instruments, pédagogiques surtout, qui rendraient une certaine mobilité supportable pour les travailleurs, et qui plus est pour les chômeurs, font aujourd'hui défaut, quand bien même les syndicats sont à la tâche dans ce domaine, quand bien même la Confédération met par exemple l'accent sur la formation permanente. Ce, pour la « mobilité professionnelle ». Quant à la « mobilité géographique », elle est déjà considérable dans notre pays eu égard aux inconvénients qu'elle entraîne pour les travailleurs : on ne comptait pas moins, il y a quatre ans,*

*d'un million de personnes quittant leur commune ou leur canton de domicile pour aller travailler ailleurs (autrement dit, un million de mouvements pendulaires en 1970 : ce chiffre a pratiquement doublé depuis 1950, puisqu'il est monté, en pourcentage de la population, de 17 à 31 %) tandis qu'un salarié sur quatre passait une heure ou davantage sur le chemin de son travail.*

*Avant de saluer dans une nouvelle « mobilité » le remède aux difficultés actuelles de l'économie, ce constat mérite d'être analysé soigneusement. Mais il y a plus !*

*On n'a pas encore terminé de répertorier les répercussions sociales de cette fameuse « mobilité ». Aux Etats-Unis, où le phénomène est bien sûr au moins multiplié par quatre, on a constaté qu'elle favorisait la banalisation des relations humaines, qu'elle provoquait une certaine dissolution des liens familiaux, qu'elle creusait un fossé toujours plus profond entre les jeunes et les vieux, entre les pauvres et les riches, etc., que les déménagements successifs qu'elle implique perturbent souvent gravement le développement scolaire des enfants, bref qu'elle crée un climat favorable à la délinquance et à la disparition de la responsabilité collective au sein des communes par exemple.*

*Le prix à payer semble donc élevé, les préparatifs sociaux et économiques délicats : la « mobilité » n'est pas la panacée universelle dont parlent certains, tout au plus une musique d'avenir ! Pour l'heure, ne pas tomber dans le piège des grands mots.*

### DANS CE NUMÉRO

**P 2 :** Annexe de l'éditorial : Il y a crise et « crise » ;  
**p. 3 :** Un scandale « exemplaire » dans le bâtiment en RFA ; pp. 4 et 5 : Elections fédérales d'octobre prochain : selon votre puissance et votre grade militaire - La semaine dans les kiosques alémaniques ;  
**p. 6 :** Point de vue — Le carnet de Jeanlouis Cornuz ;  
**p. 7 :** M. Kneschaurek et l'an 2000 — Une nouvelle de G. Baechtold ;  
**p. 8 :** Télévision : CH-Suisse — Les employés au plus bas.

## Il y a crise et « crise »

Si la stagnation générale du volume des affaires continue à être systématiquement invoquée par la droite pour poursuivre le démantèlement de la politique sociale dans notre pays, il faut admettre que la « crise » touche très inégalement les branches économiques à travers la Suisse. Qu'on en juge plutôt à travers quelques exemples (communiqués par les associations patronales, répercutés pour la plupart par le bulletin de la Société pour le développement de l'économie suisse) !

A tout seigneur tout honneur, les banques tout d'abord (à titre de rappel) :

« Le volume d'affaires des banques a subi lors du premier trimestre 1975 une plus forte augmentation qu'au cours des trois premiers mois de 1974. A fin mars, le total du bilan des 72 banques soumises à l'obligation de faire un rapport mensuel (28 banques cantonales, 5 grandes banques, 39 banques régionales et caisses d'épargne) s'était accru de 3,3 pour cent par rapport à fin décembre 1974, accroissement sensiblement supérieur à celui enregistré au cours du premier trimestre 1974, qui ne dépassait pas 0,4 pour cent. La reprise la plus nette s'est effectuée dans le secteur des grandes banques, avec une augmentation de 3,8 pour cent du total du bilan. Mais, le bilan des banques cantonales, plutôt orientées vers le secteur interne, s'est également accru de 3,0 pour cent depuis la fin 1974; en revanche, les banques régionales et les caisses d'épargne enregistraient un accroissement de 1,4 pour cent seulement. Mais d'autres secteurs semblent n'avoir pas à se plaindre non plus :

— Selon un rapport présenté par le Centre suisse de construction métallique, l'entrée des commandes relative à l'ensemble de cette branche n'a pas diminué au cours des mois de janvier et de mai 1975 par rapport au niveau atteint à la même époque de l'année dernière, mais elle s'est même accrue de 20 %. En raison de ces résultats, impu-

tables à la forte augmentation des commandes de l'étranger, les plus grandes entreprises de construction métallique disposent d'un taux d'occupation satisfaisant et sont en mesure de maintenir leur personnel au niveau actuel.

— L'Union des industriels suisses de l'aluminium juge avec confiance les perspectives de l'industrie de l'aluminium. En raison de l'accroissement limité des capacités productives, le marché de l'aluminium, atteindra sous peu un état d'équilibre, voire même une situation de pénurie en raison de la forte augmentation de la demande. Et d'autres parmi les « grands » helvétiques annoncent sans fards qu'ils se portent bien :

— Les Ateliers de constructions mécaniques SA à Vevey ont annoncé au début juin que l'entreprise a obtenu deux commandes majeures dont le montant dépasse considérablement le chiffre d'affaires atteint par la société l'année dernière. Ces commandes proviennent de firmes étrangères.

— Lors de l'assemblée générale de Brown Boveri & Cie SA, qui s'est tenue le 12 juin 1975, le président du conseil d'administration de la société, M. Franz Luterbacher, a mentionné que l'entrée consolidée des commandes de l'ensemble du groupe était, au cours du premier trimestre 1975, nettement supérieure à celle de l'année précédente à la même époque et que l'emploi dans les usines suisses de BBC était assuré pour cette année et une bonne partie de l'année prochaine. Comme elle l'a annoncé fin mai, Brown Boveri, Baden a obtenu deux commandes importantes l'une en provenance d'Arabie Saoudite, dont le montant total dépasse 45 mio. fr., l'autre en provenance de la Société canadienne d'électricité, Manitoba Hydro. Pendant les seuls mois de janvier et de février, la firme a engagé 520 nouveaux collaborateurs.

— La direction de Ciba-Geigy SA a communiqué, au commencement du mois de mai, qu'elle envisageait l'avenir avec un certain optimisme. En effet, en raison de la forte diversification de son implantation géographique et de sa production ainsi que de la constitution dans le secteur suisse

de réserves importantes au cours des années précédentes, elle pourra jusqu'à fin 1975 éviter de procéder à des licenciements imputables à la situation économique. La revue interne de Ciba-Geigy mentionne dans son premier numéro de 1975 que la firme Schubert SA, à Dittingen (canton de Berne) qui appartient au groupe a doublé sa production depuis le début de cette année; pendant le deuxième semestre de 1975, elle doit, de plus, mettre en exploitation un nouvel atelier de production.

— La Société Escher Wyss SA a fait état, pour 1975, du carnet de commandes le plus important depuis longtemps; pour 1976 également les ateliers de production seront occupés à effectif complet.

— Landis & Gyr SA a récemment obtenu une commande d'un montant de 15 millions de francs, en vue de l'établissement d'une entreprise nationale de fabrication de compteurs en Irak. La direction compte pouvoir livrer après la mise en exploitation de l'entreprise de fabrication pour 3,5 millions de francs environ de fournitures par an à cette dernière.

— Au milieu du mois de mai, l'entreprise Motor Columbus SA annonçait que ses réserves de travail avaient fortement augmenté par rapport à l'année précédente : elles se chiffrent à 90 mio. fr. contre 60 mio. fr. l'année précédente.

— La firme Oerlikon Bührle Holding SA escompte pour 1975 un accroissement de 30 % de son chiffre d'affaires. La fabrique de machines Oerlikon a engagé pendant le seul premier trimestre 1975, autant de nouveaux collaborateurs (186) que pendant toute l'année 1974. A la fin avril, la firme faisait état d'une nouvelle commande importante que lui avait fournie le Ministère de la défense des Pays-Bas.

— Sulzer SA a communiqué au début de mai de cette année, qu'en raison d'un afflux de commandes suffisant, les réserves de travail permettaient d'assurer pour l'année en cours l'emploi dans la plupart des secteurs de production de la société.

— La Société von Roll SA a obtenu, au début de juin, une commande pour 22 km de tuyaux, de la part de la République populaire du Congo. La firme a pu en conséquence n'imposer un horaire réduit qu'à 55 travailleurs au lieu des 300-500 qui avaient été envisagés. L'état actuel des commandes permet d'assurer l'emploi pour environ six mois.

— Le groupe Sprecher et Schuh a annoncé à fin juin que son carnet de commandes, qui représentait 260 mio. fr., était aussi important que celui dont il disposait à fin 1974. Dans toutes les usines rattachées à ce groupe, l'emploi est assuré pour cette année.

— Au début du mois de mai, la Société anonyme Siegfried à Zofingue a annoncé que, grâce à la détente intervenue sur le marché du travail, elle était en mesure de compléter son personnel en fonction de ses besoins. C'est ainsi qu'au cours des 6-8 derniers mois, elle a pu embaucher de nouveaux collaborateurs, dont le nombre représente environ 20 % de l'ensemble du personnel occupé à la fabrication.

— L'entreprise Siemens-Albis SA a récemment ouvert à Bronshhofen (Suisse orientale) une nouvelle usine qui occupe actuellement 112 personnes (en majorité des femmes).

ponsables des Travaux publics : le soumissionnaire désigné, certain de ne pas avoir à subir la comparaison avec un concurrent, était dès lors libre de fixer ses prix avec la possibilité de calculer largement ses bénéfices. Circonstance « atténuante » : ce cartel des grands du bâtiment fonctionnait aussi paradoxalement dans une certaine mesure comme une instance de contrôle; les complices veillaient jalousement à ce que les profits ne soient pas trop importants et à ce que personne ne dépasse les profits considérés comme admissibles. Le tout fonctionnant sous le signe du maintien de l'emploi et de l'utilité de commandes régulières...

Seule une fuite a permis de mettre à jour ces ententes secrètes et de fixer sans risque d'erreurs possibles les responsabilités des diverses entreprises qui devront verser en tout près de 40 millions d'amendes !

Cette « affaire » est d'autant plus importante qu'elle survient en pleine période de récession et qu'elle concerne une industrie particulièrement touchée par le ralentissement des affaires. Le gouvernement et l'Office des cartels assurent néanmoins que si l'amende n'est pas plus élevée c'est précisément parce qu'on a tenu compte de la récession et qu'on veut éviter que certaines entreprises en difficulté se voient contraintes de fermer leurs portes. On imagine très bien en haut lieu le scandale que provoquerait la faillite d'une entreprise obligée de déposer son bilan à cause de l'amende qui lui a été infligée. Il ne fait aucun doute que les organisations syndicales qui craignent pour la sécurité de l'emploi des ouvriers du bâtiment vont se joindre à la cohorte des entrepreneurs indignés et que l'« homme de la rue » va à son tour pousser les hauts cris et s'en prendre au gouvernement et à l'Office des cartels. Dans ce mouvement de protestation on finira probablement par oublier que les entreprises du bâtiment ont volé des millions au contribuable en pratiquant des ententes de prix durant la période du « boom », de 1969 à 1973...

## UN SCANDALE « EXEMPLAIRE » EN RFA

### Quand le bâtiment va...

La stagnation des affaires dans le monde de la construction helvétique favorise, nous l'avons abondamment démontré dans ces colonnes, les « grands » de la branche qui devraient être à même, non seulement de profiter es premiers de la reprise, mais aussi de tirer parti de la crise en absorbant des concurrents plus faibles. Aujourd'hui, le climat n'est pourtant pas à l'optimisme dans ces milieux après les bilans du premier trimestre de l'année en cours et les grands chantiers ouverts par les pouvoirs publics (autoroutes, bâtiments administratifs, hôpitaux) semblent nourrir les plus fermes espoirs des privilégiés qui y sont intéressés : les commandes de l'Etat permettent de garder la tête hors de l'eau en attendant mieux... Les relations de l'Etat avec ses clients entrepreneurs ne s'en trouvent certainement pas simplifiées : même s'ils ne l'ont pas recherché, les pouvoirs publics ont entre les mains les instruments d'une véritable sélection dans le secteur de la construction ! Sans aller jusque là, il faut admettre que l'occasion est bonne de favoriser d'une part la stabilisation d'une branche de l'économie que la période d'expansion de ces dernières années

avait gonflée à l'excès, et d'établir d'autre part les bases d'un réexamen approfondi des conditions de son activité.

Sans établir un parallèle direct avec la République fédérale allemande, il est juste que le développement de la situation outre-Rhin fonctionne au moins, dans cette double perspective, comme un signal d'alarme : une « affaire » d'envergure nationale est en passe de révéler combien vulnérable est le système qui coiffe les relations entre les pouvoirs publics et leurs partenaires de l'industrie de la construction.

Une enquête menée depuis plus de deux ans en RFA permet d'affirmer en effet que 350 entreprises du bâtiment, parmi lesquelles figurent toutes les grandes sociétés allemandes, ont conclu des ententes lors des soumissions lancées par l'Etat fédéral, des Länder ou des communes, ententes visant à faire monter les prix et à court-circuiter le jeu de la libre concurrence.

Le rapport en question, mené à chef par les spécialistes de l'Office des cartels allemand, précise même dans les détails la façon dont l'Etat, dans ce scandale qui dure au moins depuis 1969, a été volé pour des dizaines de millions de francs. Il semble que les firmes se soient systématiquement entendues entre elles pour désigner celle qui répondrait aux appels d'offres publiés par les res-

# Elections fédérales d'octobre prochain: selon votre puissance et votre grade militaire

*La campagne pour les élections fédérales est à demi ouverte. Le Conseil fédéral a donné le ton en repoussant à l'année prochaine la votation référendaire sur la loi sur l'aménagement du territoire, et le Parlement lui a emboîté le pas en renvoyant une fois encore la décision sur la loi pour la coopération et le développement, promise elle aussi, par la grâce de MM. Schwarzenbach et consorts, au référendum. En période électorale, on préfère, dans notre pays, éviter les affrontements trop ouverts et les questions qui pourraient diviser un électorat jugé trop sensible pour qu'on lui impose de se déterminer sur des points disputés...*

*En octobre, donc, le citoyen va faire son choix. Non pas en toute liberté, comme un souverain digne de ce nom, mais conditionné par les institutions, les normes diverses, les différences culturelles, conditionné le plus souvent sans que soient discutées au grand jour les contraintes tradition-*

Reprenons le processus à la base ! En Suisse, la désignation des candidats est l'affaire des partis cantonaux. Cette règle générale n'est pourtant pas si limpide que l'on pourrait le croire au premier abord : si, le plus souvent, c'est à l'assemblée des délégués ou au congrès de procéder au choix en question, il faut admettre que les statuts des partis sont assez discrets sur l'instance qui a la compétence nécessaire pour proposer les noms des papables. Dans la pratique, les cas sont rares où l'assemblée générale d'un parti peut proposer elle-même des candidats; l'usage veut que ce soit la direction cantonale, parfois en liaison avec les instances régionales (districts) qui opère cette sélection dans la majeure partie des organisations politiques qui ont leur mot à dire de Genève à Romanshorn.

Cette préparation de la cérémonie d'intronisation est au moins explicable : les partis visent en

*nelles ... pour le plus grand profit d'une poignée d'initiés.*

*Jusqu'au système électoral qui est lui-même une contrainte, la plus « efficace » peut-être. Non seulement lorsque le citoyen fait son choix au moment de l'élection, mais aussi dans la phase précédente, lorsque les partis recrutent leurs candidats.*

*Cette première étape dans la sélection, longtemps ignorée, a fait l'objet d'une étude<sup>1</sup> qui jette quelque lumière sur la démocratie dite directe à travers une radiographie des candidats aux élections nationales de 1971. En voici quelques reflets qui serviront de canevas à une réflexion plus générale.*

<sup>1</sup> Gruner, Daetwyler, Zosso : « Présentation et sélection des candidats aux élections du Conseil national ». Berne, 1975, Union central des imprimés et du matériel, 502 pages.

général une clientèle hétérogène, et pour réaliser les scores les plus avantageux possible, ils sont acculés à présenter une liste où les régions, les tendances internes et les groupes professionnels et économiques sont représentés; ce savant dosage est réputé être la condition « sine qua non » pour attirer le plus grand nombre de suffrages au parti. Mais comment proposer ensuite le puzzle ainsi reconstitué aux électeurs ? C'est l'opération qui, une fois les candidats désignés, consiste à établir un ordre de « rangement » sur la liste électorale. Là, pas de système qui ait fait l'unanimité des stratèges, et les manières de faire sont nombreuses : députés sortants en tête, ordre de préférence décidé par l'assemblée du parti, ordre alphabétique... autant de possibilités qui ont chacune leurs défenseurs.

Un des critères pourrait être le comportement de l'électeur face aux différents modes de compo-

sition des listes. Et là, quelques constatations s'imposent :

— l'électeur est plus enclin à respecter la hiérarchie décidée par le parti lorsque la liste n'est pas alphabétique;

— les premiers de liste sont favorisés, mais les députés sortants, quel que soit leur rang, jouissent d'un « a priori » favorable;

— il apparaît que plus la liste est longue, plus l'électeur se conforme au choix préalable du parti (les électeurs des partis xénophobes, ceux de l'UDC et ceux du Parti socialiste suisse semblent les plus disciplinés : ils modifient moins l'ordre des listes que les électeurs des autres partis).

## Le candidat moyen

De là, il est intéressant d'en venir au portrait type du « candidat moyen ».

Parlons tout d'abord des femmes, puisqu'en 1971 elles pouvaient pour la première fois briguer un siège à l'échelon fédéral !

Quelques chiffres élémentaires : il y a quatre ans, les femmes sont 268 sur 1696 candidats (en moyenne 16 % par liste); les Républicains de Schwarzenbach ne leur laissent qu'un petit strapontin avec 6 % des places, tandis que les petits groupes de gauche manifestent dès l'abord une certaine volonté d'égalité avec une « ouverture » féminine de près d'un tiers, 34 %. A voir de plus près les caractéristiques des femmes qui briguent un siège au Conseil national, on constate qu'elles bénéficient en général d'une formation plus poussée que leurs collègues masculins, et proviennent des classes sociales élevées et moyennes (40 % d'entre elles sont ménagères).

## Portrait du Souverain

Si l'on examine maintenant l'ensemble des candidats proposés par les partis pour représenter à Berne le Souverain, on constate que 44 % des candidats exercent une profession indépendante. C'est là peut-être la note la plus intéressante et

la plus significative, mais d'autres caractéristiques peuvent retenir également l'attention :

— le milieu social des candidats :

classe supérieure et moyenne supérieure : 37 %,

moyenne inférieure : 34 %,

inférieure : 28 %;

— la répartition selon la couleur des listes : les candidats des partis bourgeois exercent en majorité une profession indépendante, ceux des autres formations sont dans leur majorité des salariés. On dira qu'il n'y a là rien d'étonnant...

— le « cursus honorum » des papables : en général, les candidats ont des responsabilités dans leur parti, au niveau local, cantonal ou fédéral (de même pour les mandats politiques communaux et cantonaux);

— la formation : les candidats du Parti du travail, du Parti socialiste, de l'Union démocratique du centre, de l'Action nationale sont au bénéfice, pour la plupart, d'une formation pratique; les autres sont en général de niveau universitaire;

— l'hérédité politique : dans deux cas sur trois, le père du candidat était membre d'un parti; dans un cas sur trois, il détenait des responsabilités dans son parti ou il remplissait alors des fonctions politiques.

Il faut en venir enfin à l'issue du scrutin : du can-

didat à l'élu. Dans cette perspective, il est à noter principalement que si l'ensemble des candidats représente un ensemble social relativement diversifié, les élus, eux, constituent un noyau beaucoup plus homogène :

	Candidats	Elus
Salariés	50 %	26 %
Profession politique	12 %	37 %
Age (moyen)	45 ans	53 ans
Etudes universitaires	43 %	64 %
Officiers supérieurs	9,5 %	21 %

En résumé, si vous êtes juriste, si vous avez entre quarante et cinquante ans, si vous avez un mandat politique dans votre canton, si vous habitez une agglomération de 10 000 à 100 000 habitants, vos chances pour octobre ne sont pas négligeables; si vous êtes conseiller national sortant, elles sont bien sûr encore meilleures. Mais attention, si vous êtes en sus officier supérieur et si vous collectionnez les sièges dans les conseils d'administration, alors votre place est manifestement sur les bancs des partis bourgeois. Mais si vous n'êtes ni administrateur, ni haut gradé, si vous persévérez, il vous reste une consolation : les élus socialistes obtiennent des sièges dans les conseils d'administration après leur élection, en général dans les entreprises publiques !

*les maîtres d'extrême-gauche. L'hebdomadaire zurichois a interrogé notamment à ce sujet le professeur de droit constitutionnel Richard Bäumlin. La question centrale : la répression des opinions critiques sert-elle notre démocratie ainsi que l'affirmement volontiers les autorités scolaires ? Le professeur Bäumlin estime que le conformisme imposé par les organes de l'Etat durcit les fronts et peut produire des rebelles; il favorise la résignation politique de beaucoup de jeunes gens qui aimeraient participer activement à notre société et il atteint, au nom de la défense démocratique, le nerf vital de notre héritage de liberté et de démocratie.*

### Socialisme intercantonal

— « Thurgauer AZ » donne un compte rendu de la troisième rencontre de travail des députés socialistes aux Grand Conseils des cantons de Saint-Gall, Thurgovie et Schaffhouse. L'ordre du jour était consacré aux questions scolaires, et notamment à la formation professionnelle, à la construction à but social et aux usines atomiques.

### La femme en RDA

— Dans le dernier supplément « politique et culturel » de la « National Zeitung » du week-end, à signaler une somme sur la situation de la femme est-allemande et une revue des réactions des principaux journaux suisses alémaniques au projet d'iade à la presse (unanimité dans le scepticisme).

### Les septante ans de Sartre

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger » la reprise de l'interview de Jean-Paul Sartre, réalisée par Michel Contat, et qui avait déjà paru en français dans le « Nouvel Observateur » (à l'occasion des septante ans du philosophe français).

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### La muselière

La presse zurichoise relate en détail les débats du Grand Conseil de ce canton où les députés non socialistes ont élu un juge cantonal socialiste qui n'était pas le candidat officiel. (Ce dernier a refusé son élection). Dans le quotidien socialiste de Berne « TW », le rédacteur Richard Müller publie un commentaire intitulé « La démocratie menacée ». Il rappelle le vote du Conseil national lors de l'élection d'un juge fédéral suppléant et le vote du Grand Conseil zurichois où cette fois

des arguments politiques furent opposés au candidat officiel : « Il est favorable au remplacement de l'économie de marché par l'économie d'Etat et il veut supprimer le capitalisme ». Richard Müller conclut : « Ce ne sont pas les communistes fanatiques ni la petite troupe des marxistes-révolutionnaires qui menacent la démocratie suisse jusqu'à ses racines mais ce mépris officiel pour ceux qui ont une autre pensée politique et qui s'exprime par des démonstrations de force des bourgeois. »

### Conformisme délétère

— « Die Weltwoche » (27) consacre un article à l'interdiction d'exercer leur profession menaçant

## POINT DE VUE

# Herr Oberst et l'éternité

La vie — qui zigzague entre le virus et le séquoia — se moque définitivement de toutes nos théories et de nos idées. Il n'existe pas un gène où se tortillent les molécules de la justice, pas un chromosome baptisé indépendance nationale, pas une cellule qui distille un quelconque fascisme ou un socialisme à visage humain.

La vie ? Il n'y a que de la thermodynamique et des mystères. Il n'y a qu'un fantastique grouillis, sorti d'une mer chaude au précambrien, rejeton incompréhensible d'un principe créateur et ordonnateur planqué au fond du cosmos et des atomes.

La vie — la mienne, la vôtre — est courte. Infiniment courte. A peine a-t-on le temps d'ouvrir un œil que déjà il se referme, assommé par l'entropie. Tout juste mis en terre, les saprophytes en tous genres nous sautent sur le poil et nous transforment en un joli cortège de minéraux qui s'en vont stationner, entraînés par quelque eau de percolation, vers le plus proche dépôt sédimentaire — à moins qu'ils

soient pompés dans le cycle végétal, ce qui donne aux gens les plus affreux une chance au moins de finir, un jour lointain, sous forme de rose...

Alors, quoi ?

Tout cela est presque parfaitement évident, non ?

Il n'en reste pas moins que l'Oberst R. Corboz, Professor für Jugendpsychiatrie an der Universität Zürich, et l'Oberst Max Kummer, Professor an der Universität Bern, déblatérant, le premier à propos de la « spät puberale Problematik » des objecteurs de conscience, le second sur « das Elend unserer Armee » dans le numéro du 6 juin de la revue bête et méchante « Allgemeine Schweizerische Militär Zeitschrift », font comme s'ils étaient, eux, éternels, invincibles, infaillibles et antigravitationnels.

Il serait tout de même grand temps qu'ils comprennent — leur casque leur limite-t-il la vue ? — que malgré leurs grandes envolées, leurs dogmes, leurs professions de foi éternelles, ils ne sont, comme tout le monde, que *dérisoires* et statistiquement négligeables. Il n'y a rien de pire que les gens qui se prennent pour Dieu, surtout s'ils portent un uniforme.

**Gil Stauffer**

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Intolérances

J'y reviens (voir DP 324) :

— A propos du problème des expertises psychiatriques, on a pu lire depuis quelque temps toutes sortes d'articles, d'essais et même de livres mettant en cause la psychiatrie et les psychiatres, et présentant notamment les experts psychiatres appelés à venir témoigner à la barre d'un Tribunal comme les auxiliaires d'un pouvoir judiciaire « répressif » ou tout au moins comme les représentants d'un « pouvoir médical » à peine moins

répressif (mais par ailleurs plus surnois !), expression l'un et l'autre d'une société répressive. Qu'on songe aux livres de Michel Foucault, à « Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère » !

Me permettra-t-on de dire, de manière très suffisante et dans un autre sens très insuffisante, que je suis d'un autre avis ? Je pense que le rôle de l'expert psychiatre devait être (dans l'esprit de ceux qui ont conçu les dispositions légales...), doit être, et qu'il est le plus souvent d'éclairer le tribunal sur les circonstances atténuantes qui peuvent militer en faveur d'un accusé apparemment sans excuse, et montrer que sa responsabilité n'est

pas entière. C'est d'ailleurs bien de cela qu'il s'agit dans le cas soulevé par M. Cantini (par erreur Contini, dans le dernier DP. Réd.), puisque, au départ de toute l'affaire, il y a eu la mauvaise humeur, disons même la hargne d'un président de tribunal manifestée sans retenue à l'égard d'un expert psychiatre qui jouait en somme le rôle d'un témoin à décharge.

— Quant au problème de la censure, et de la liberté d'expression :

Il n'est que trop vrai que se multiplient les menaces contre cette liberté d'expression à laquelle nous sommes attachés en dépit des quelques excès qu'elle implique nécessairement.

Je n'en veux pour preuve que les nombreuses poursuites dont le libraire-éditeur Kesselring a été l'objet (pour des ouvrages qui parfois pouvaient être acquis dans d'autres librairies parfaitement « respectables ») ;

que le procès intenté à Cherpillod et aux rédacteurs du bulletin publié par les « comités de soldats » (qui aura lieu, rappelons-le, le 18 août, c'est-à-dire pendant les vacances...);

que les mesures prises contre différents enseignants, coupables d'être objecteurs de conscience ou d'appartenir à des groupements « gauchistes » ou plus généralement d'avoir des opinions « non conformistes » (ou jugées telles !).

Dans un éditorial de la « Nouvelle Revue », Michel Jaccard écrivait ceci : « L'école souffre maintenant d'une pléthore d'instituteurs. N'est-ce point l'occasion de faire un tri salutaire ? » Et il suggérerait d'opérer ce tri selon des critères non pas de capacité professionnelle, mais idéologiques... Je ne dénoncerai pas à mon tour le « maccarthysme » tout au moins latent de tels propos. D'autres l'ont fort bien fait. Mais je dirai ceci : en ce qui concerne l'enseignement à mon niveau (gymnasial), ces propos (et d'autres allant dans le même sens) témoignent d'une radicale... (oh ! pardon ! c'est sans le vouloir — je ne voulais pas faire de jeu de mots !) d'une radicale méconnaissance de la mentalité de « nos jeunes ». Le jour — qui n'est pas proche — où je voudrai endoc-

triner mes élèves et les tirer « à gauche », je leur vanterai assidûment Maistre, Bonald, Maurras — et M. Jaccard !

J. C.

## M. Kneschaurek et l'an 2000

Le délégué du Conseil fédéral aux affaires conjoncturelles nie avoir pronostiqué une population suisse de dix millions d'habitants pour l'an 2000. Le syndic de Zurich a sorti de sa bibliothèque l'annuaire « La Suisse » de l'année 1962. Intitulé : « La Suisse dans la compétition mondiale », il contient un article du professeur Kneschaurek où ce chiffre de population est envisagé pour les années qui suivent 2030. Pour notre part, nous avons trouvé une publication en français qui contient cette hypothèse. Il s'agit d'un opuscule de la Ligue du Gothard qui a paru en 1962 chez Delachaux et Niestlé, à Neuchâtel, sous le titre : « Les problèmes de croissance économique ». Il s'agit de « réflexions dédiées aux chefs d'entreprises pour leur éclairer les dix prochaines années ». Au hasard du chapitre III « Le problème de l'espace » nous trouvons le texte ci-après, typique d'un climat qui ne date, après tout, que de quelque dix ans :

» Le problème de l'espace disponible ressort particulièrement bien d'une étude de l'évolution démographique actuelle de notre pays. La population de résidence suisse a crû, ces vingt dernières années à un rythme accéléré : elle a passé de 4,2 millions en 1941 à environ 5,3 millions en 1960.

» En chiffres absolus, l'augmentation est ainsi de plus d'un million de personnes. En regard, notons que dans les vingt ans de l'entre-deux-guerres, de 1918 à 1938, la population suisse n'a enregistré qu'une augmentation de 311 000 personnes. Pour mieux mesurer ce que signifie le rythme d'accroissement démographique actuel, un simple calcul suffit : la population double tous les septante ans.

Si ce rythme se maintenait, la Suisse aurait 10 millions d'habitants en 2030, 20 millions en 2100 et dans à peine plus de trois cents ans, elle compterait 80 millions d'habitants. Mais les Suisse de 2300 n'auraient plus guère de place que pour se tenir debout, et cela en comptant comme espace habitable le sommet du Cervin et la superficie de nos lacs !

» Certes, ce calcul ne signifie pas grand-chose. Mais il nous donne une plus vive idée de ce que représente le rythme démographique actuel. Il est à peu près certain que l'accroissement démographique va se ralentir avec le temps. Mais l'expérience nous apprend que l'évolution démographique est un phénomène de la longue période, et qu'il n'est guère facile de la détourner de sa propre voie, et cela encore que très progressivement. Il faut donc compter aujourd'hui avec une forte probabilité que l'essor démographique actuel se maintiendra encore pour quelques générations. La Suisse de 10 millions n'est plus du domaine de la fantaisie ou de l'humour noir, mais c'est une virtualité dont nous avons dès maintenant à nous occuper avec le plus grand sérieux. Le problème essentiel qui surgit ici, ce n'est pas tant celui de notre ravitaillement en produits alimentaires ou en énergie, mais surtout et d'abord celui de la répartition spatiale de ces 10 millions futurs. »  
A verser au dossier démographique ! Pour apprendre à se méfier des prophètes.

## Les républicains de Schwarzenbach

Ce titre, en allemand « Schwarzenbach-Republikaner » distinguera les partisans du conseiller national zurichois des nationalistes et autres groupements de cette tendance. Il y aura des listes des partisans de M. Schwarzenbach dans sept cantons : à Genève (Vigilance), dans le canton de Vaud, à Berné, à Zurich, à Saint-Gall, en Argovie et en Thurgovie.

Pas de liste donc cette année à Bâle-Ville et à Neuchâtel, contrairement à 1971.

La devise électorale : « Fidélité et résistance » (Treue und Widerstand).

UNE NOUVELLE  
DE GILBERT BAECHTOLD

## Au poteau

Nous faire cela, aux portes d'un des plus beaux spectacles du monde, la majestueuse muraille des chutes Victoria qui sépare Rhodésie et Zambie ! Une telle exhibition, dans un faux village de brousse, derrière la piscine de l'hôtel, un tel chef-d'œuvre de mauvais goût, de mauvaises danses, de pitres imbéciles pour plaire au public blanc ! Ah ! ces Noirs bâtards de Rhodésie ! Il est clair qu'on allait les fusiller (ces vendus !) lorsque sonnerait le glas de l'apartheid. Fusillé le danseur noir au masque de femme, avec des seins tricotés ! Fusillée la grande araignée brune qui envoyait des baisers aux Afrikans du haut d'échasses prolongeant ses jambes maigres ! Fusillé le costaud rhodésien qui mordait dans un rail de 100 kilos pour le soulever ensuite avec les dents. Après cet exploit, un touriste s'était rué sur le rail pour vérifier son poids. Un effort et voici mon Allemand, entraîné par la masse, qui tombe sur le rail et se casse, lui, une dent. Fusillé aussi ce grotesque et avec lui tout ce parterre de capitalistes et colons blancs. Et moi avec eux. Ou plutôt pendus ! Oui, on nous pendrait tous, le jour des règlements de comptes entre Noirs et Blancs. Deux troncs écorcés, tachés de gris, se dressaient au milieu des huttes, plantés au sol et reliés par une corde. Décor parfait pour une pendaison collective.

G. B.

## Logique

L'offensive du patronat contre la participation se poursuit sans désespérer. Comme d'habitude, la Société pour le développement de l'économie suisse donne le ton : « (...) Certains ont soutenu parfois que les fermetures d'entreprises pourraient être évitées et les risques afférents à la place de travail réduits si les travailleurs se voyaient octroyer le droit de participer à la gestion de l'exploitation et de l'entreprise, ainsi que le réclament les auteurs de l'initiative syndicale sur la participation. Il s'agit bien entendu de conceptions totalement utopiques qu'il convient de dénoncer comme telles, car elles dénotent une ignorance totale des données réelles de l'économie ».

Suivent les arguments habituels sur l'incapacité chronique des travailleurs à la gestion, etc. Mais cette fois, dans la foulée, les auteurs s'en prennent directement à Canonica, le président de l'Union

syndicale suisse, coupable à leurs yeux d'avoir prôné les coopératives et l'autogestion pour pallier les difficultés de l'économie. Et les auteurs de citer avec de multiples précisions des cas de faillites de coopératives pour prouver que « la participation au niveau de la direction d'une entreprise ne suffit pas pour modifier les données économiques et qu'une entreprise ne possède une existence réelle que dans la mesure où sa gestion est correcte » (et, ajoutent-ils, « cette gestion sera d'autant meilleure qu'elle se fondera sur des connaissances et de l'expérience et non sur des théories politiques »).

Soit ! Que ces exégètes poussent jusqu'au bout leur raisonnement !

Si les difficultés de quelques coopératives condamnent toute idée de participation des travailleurs à la direction des entreprises, la crise actuelle ne condamne-t-elle pas irrémédiablement tout le système prôné par le patronat ?

## Les employés au plus bas

Face à la campagne « austérité tous azimuts » orchestrée par la droite, il est devenu malvenu de parler augmentation de salaires ou même compensation du renchérissement. Un rapide bilan montre cependant combien la situation des salariés justifie une attention soutenue (voir le tableau ci-dessous) : que seront les chiffres de 1975, si l'on tient compte que l'augmentation enregistrée

en 1974 est la plus faible obtenue ces cinq dernières années ? Voir en particulier les statistiques concernant les employés qui pâtissent spécialement de la conjoncture, malgré un taux élevé d'augmentation des salaires en valeur nominale. Quant aux employées, depuis ces trente dernières années, elles n'avaient connu un aussi faible taux d'augmentation réelle de leur salaire qu'en 1944 (1,1 %), 1950 (1,4 %), 1951 (— 1,8 %), et 1954 (0,7 %).

### LES SALAIRES EN SUISSE D'ANNÉE EN ANNÉE DEPUIS CINQ ANS

	Augmentation % valeur nominale					Augmentation % valeur réelle				
	1970	1971	1972	1973	1974	1970	1971	1972	1973	1974
Ouvriers ensemble	10,2	13,3	11,6	12,3	12,5	5,1	6,3	4	2,6	2,5
Hommes	9,8	13,2	11,7	12,1	12,2	4,7	6,2	4,1	2,2	2,2
Femmes	11,9	13,8	11,2	12,8	13,1	6,7	6,8	3,6	3	3
Employés ensemble	8	10,7	9,9	11,6	11,7	3	3,8	2,4	1,9	1,7
Hommes	7,8	10,5	9,5	11,4	11,8	2,8	3,7	2,1	1,7	1,8
Femmes	8,4	11,0	10,7	11,8	11,5	3,3	4,1	3,2	2,1	1,5

## TÉLÉVISION

### CH-Suisse

*L'émission alémanique du vendredi soir : CH, continue de donner des informations nationales, variées et bien présentées. Au début de juillet, un des reportages de cette émission tentait d'expliquer pourquoi le Parti du travail était resté le premier parti de la ville de Genève.*

#### Genève vue d'outre-Sarine

*Les rappels historiques : le 9 novembre 1932, le gouvernement Nicole, l'interdiction du Parti communiste, précédaient des interviews, notamment de Jean Vincent, d'un militant de la base, du doyen de la faculté des lettres (en tant qu'historien) et d'un politicien libéral (comme adversaire des communistes) alors que des séquences prises sur le vif, en particulier d'une séance du Conseil municipal, donnaient une image honnête de la réalité politique genevoise. Une bonne partie de l'émission ayant passé en français, avec des sous-titres allemands, la Télévision romande devrait nous la présenter pour nous donner une idée de la manière dont nous voit la Suisse alémanique (note annexe : l'Union démocratique du centre n'a pas aimé cette émission).*

#### Le seul quotidien de gauche

*Un autre vendredi, CH présentait le « Telephon-zitig », cette production d'une équipe zurichoise qui diffuse chaque jour sur cinq lignes téléphoniques un bulletin de nouvelles de trois minutes; le coût mensuel de l'opération : 850 francs, pour une moyenne de trois cent cinquante appels par jour.*

*Pour situer les « mérites » des producteurs de CH : les responsables de ce journal téléphoné répètent volontiers qu'il s'agit là du seul « médium » quotidien de gauche à Zurich.*